



Commune de DAUBENSAND

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 15 décembre 2020, ouverte à 20 heures

Présents : Mme Estelle BRONN, M. Christophe WEISS, Mme Nathalie CLAUSS, Mme Aurélie LOHMULLER, M. Jérôme DAVID, M. Frédéric RUE, M. STARCK Thomas, Mme Gabrielle SCHOELLKOPF, Mme Angélique KREISS, M. Frédéric LANG.

2020 - 62 : Approbation du PV de la séance du 20 octobre 2020

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2020-63 : Affaires Budgétaires : Délibération de la règle du quart

Le conseil municipal,
VU les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,
et après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame le Maire, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des crédits votés au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit :

Article budgétaire	Libellé	Crédits ouverts BP 2020	Montant autorisation
202	Frais liés aux documents d'urbanisme & numérisation	3 940	985
21311	Hôtel de ville	9 939	2484
21318	Autres bâtiments publics	2 923	730
2151	Réseaux de voirie	30 000	7500
2152	Installations de voirie	3 000	750
21571	Matériel roulant	5 500	1 375
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	4 000	1 000

La délibération est **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ** des membres présents et représentés.

2020-64 : Divers, informations, communications

Mme le Maire propose de faire un tour de table :

M. Thomas STARCK informe les membres du conseil que le BLATTEL est en cours d'impression. Sa réception se fera le 23 décembre pour une distribution entre Noël et nouvel an.

Mme le Maire remercie l'assemblée de la remise des paniers garnis pour les aînés le samedi 12 décembre. Il reste à offrir 3 paniers dont les couples étaient absents lors de la distribution :

- M. et Mme VILFRIDE (Mme Aurélie LOHMULLER s'en chargera)
- M. SCHAETZLE Jean-Marc
- M. BURDIAT François

Mme le Maire informe que M. BRONN Albert a démissionné de son poste de Délégué titulaire du TGI, membre de la commission de contrôle des listes électorales.

La Préfecture demande la nomination d'un remplaçant pour début janvier. Le délégué du TGI ne peut être ni un conseiller communal ou communauté de communes, ni un agent de la commune.

Plusieurs habitants sont désignés. La commune va leur demander très prochainement s'ils sont d'accord.

Mme Nathalie CLAUSS communique que des livres sont livrés gratuitement à la bibliothèque 2 x par an par le Département via une entreprise privée. Or, cette dernière a décidé de facturer ses livraisons à hauteur de 500 € par an. Le département ne prenant plus en charge ces frais, Mme le Maire prendra contact avec le Département pour les suites à donner. Selon la réponse, cette somme sera déduite du budget de la bibliothèque.

Mme le Maire explique que 2 personnes lui ont remonté qu'un habitant rue du Maire Landmann déverserait de la peinture usagée dans les caniveaux publics devant chez lui. Même si cette pratique n'est pas respectueuse de l'environnement, sans « prise sur le fait », nous ne pouvons pas intervenir.

M. Jérôme DAVID propose d'installer un éclairage minimum au niveau de la borne bio-déchets. Cette mise en place serait à prévoir au budget de 2021.

Mme le Maire signale également que les têtes des lampadaires, rue des Tilleuls seraient aussi à remplacer.

Mme Aurélie LOHMULLER explique qu'on lui a demandé s'il était possible de poser un miroir pour la sortie des véhicules du 4 rue de Rhinau. S'agissant d'une pose sur un domaine privé, Mme le Maire signale qu'il s'agira d'un arrangement entre voisins.

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 20 h 35.